

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2020/34-FA
Juin 2020

AUX: Points de contact du Codex
Organisations internationales intéressées

DU: Secrétariat,
Commission de Codex Alimentarius
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires,
Viale delle Terme di Caracalla,
00153 Rome, Italie

OBJET: **Demande d'observations : élargissement des mandats des groupes de travail électroniques établis par la cinquante et unième session du Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA)**

DATE LIMITE: 15 juillet 2020

OBSERVATIONS

Au:

Copie au:

Secrétariat
Commission du Codex Alimentarius
Programme mixte FAO/OMS sur les normes
alimentaires
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie
Courriel: codex@fao.org

Secrétariat
Comité du Codex sur les additifs
alimentaires
China National Center for Food Safety
Risk Assessment (CFSA)
Building 2, No. 37 Guangqu Road,
Chaoyang District, Beijing 100022,
Chine
Courriel: cfa@cfsa.net.cn

CONTEXTE

1. En raison de la pandémie de COVID-19 et la reprogrammation des sessions des comités du Codex de 2020 à 2021, tous les comités du Codex sont encouragés à étudier différents moyens de préserver la dynamique de travail pour l'élaboration de normes Codex et de minimiser l'impact de la pandémie sur le travail du Codex.

2. La cinquante-deuxième session du Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA) a été reprogrammée du 8 au 12 mars 2021.

3. Une réunion virtuelle informelle s'est tenue le 20 mai 2020 afin d'examiner la façon d'utiliser au mieux le temps avant la prochaine session physique. Elle a été dirigée par le président du CCFA et avec la participation des présidents des groupes de travail électroniques (GTE)/groupes de travail physiques (GTP) sur l'alignement, la *Norme générale pour les additifs alimentaires* (NGAA), le Système international de numérotation (SIN) et la liste prioritaire, respectivement, le Secrétariat hôte et le Secrétariat du Codex. Il a été suggéré que:

- (i) les GTE continuent leur travail si nécessaire dans le cadre du mandat établi par la cinquante et unième session du CCFA ; et
- (ii) trois nouvelles lettres circulaires soient distribuées pour recueillir des propositions supplémentaires:
 - a. propositions de nouvelles dispositions et/ou révision de dispositions relatives aux additifs alimentaires de la NGAA;
 - b. propositions de modifications et/ou d'additions à la Section 3 des *Noms de catégorie et Système international de numérotation des additifs alimentaires* (CXG 36-1989); et
 - c. informations et observations sur la liste prioritaire des substances proposées pour évaluation par le JECFA.

4. En référence aux débats sur « l'approche CCFA » et aux décisions sur la gestion du travail du CCFA¹, des mandats supplémentaires aux GTE suivants, établis par la cinquante et unième session du CCFA, ont été proposés:

- (i) Le GTE sur l'alignement présidé par l'Australie et co-présidé par les États-Unis d'Amérique et le Japon, et travaillant en anglais uniquement, examinera également:
 - a. l'alignement des Normes de produits suivantes répertoriées dans le plan de travail en amont : avec l'assistance de l'IDF, pour finaliser les normes de produits pour le lait et les produits laitiers, à savoir : CXS 207-1999, CXS 243-2003, CXS 253-2006, CXS 262-2006, CXS 281-1971, CXS 282-1971, CXS 288-1976, CXS 290-1995 et CXS 331-2017; et
 - b. la question découlant du CCEURO relative à l'alignement.
- (ii) Le GTE sur le SIN présidé par la Belgique et co-présidé par l'Iran et travaillant uniquement en anglais, examinera également:
 - a. le document CX/FA 20/52/11 Add.1 (réponses à la CL 2019/117-FA); et
 - b. les réponses à une nouvelle CL « demandes d'addition et de modifications au SIN » ; et la préparation d'une proposition pour distribution pour observations à l'étape 3.
- (iii) Le GTE sur la NGAA présidé par les États-Unis d'Amérique, et travaillant uniquement en anglais, examinera également:
 - a. Poursuite des travaux sur les édulcorants: distribuer pour observations toutes les dispositions restantes relatives aux édulcorants dans le processus par étapes et les dispositions adoptées sans notes alternatives à la note 161 dans les catégories d'aliments qui ne sont pas actuellement examinées par le GTE sur la note 161; et
 - b. Poursuite des travaux sur les couleurs: distribuer pour observations les dispositions relatives aux couleurs dans les catégories d'aliments 01.0 – 03.0 et les sous-catégories, y compris toutes les provisions qui se trouvent actuellement dans le processus par étapes et celles qui ont été adoptées avec la note 161. Les dispositions sur les couleurs et les édulcorants (sans la note 161) dans le processus par étapes et les dispositions adoptées avec la note 161.

5. Concernant les GTE qui poursuivent leur travail, des invitations à participer dans les GTE pertinents seront envoyées et tous les membres du Codex et observateurs pourront s'inscrire s'ils ne l'ont pas encore fait.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

6. Les membres du Codex et observateurs sont invités à prendre note des recommandations sur les mandats élargis pour les GTE tel que mentionné au paragraphe 4 et à fournir des observations s'ils ont des objections par rapport à ces recommandations.

7. Les décisions seront prises en suivant le processus de non-objection à savoir que si aucune objection des membres n'est reçue, les GTE ayant des mandats élargis continueront leur travail en conséquence.

¹ REP18/FA, paragraphe 171